Nostang
MORBIHAN

Les Nouvelles de la Commune

Juin 2013 N° 86
Bulletin municipal d'informations

MUNICIPALES 2014 :
le grand chambardement !

Bureau de vote de Nostang (image d'archives)

Parité hommes-femmes, listes bloquées, scrutin proportionnel…
Les municipales de 2014 s'annoncent inédites à Nostang, tout comme dans toutes les Communes de 1 000 à 3 500 habitants !

Sommaire

EDITORIAL 3

CONSEIL MUNICIPAL
- Réunion du 30 novembre 2012 4
- Réunion du 8 février 2013 5
- Réunion du 29 mars 2013 6
- Réunion du 3 mai 2013 7
- Réunion du 7 juin 2013 8

ETAT CIVIL 9

VIE SCOLAIRE
- Ecole "Sainte-Anne" 10
- Ecole "Les Aigrettes" 11

VIE ASSOCIATIVE
- Comité des Fêtes 13
- Club Lostenk 14
- Chapelle de Légevin 14
- Comité de Jumelage 15
- Patchanostang 16
- Paroisse 16
- Les Percussions du Monde 17
- Yoga 18
- Un Club de Danse créé à Nostang 18
- Jeux en folie du Conseil Municipal des Enfants 19

COMMUNIQUES
- La plage du Magouëro en bus au départ de Nostang 20
- Marché d'Hennebont 20
- Liaison bus vers Lorient pendant la période estivale 20
- La boutique de droit 21
- Recensement de la population 21
- Le téléphone au volant 21
- Coeur et activités sportives 21
- Nostang reçoit le trophée "label adresse" de La Poste 22

AU REVOIR BODELIO, BONJOUR SCORFF 23

ELECTIONS MUNICIPALES 2014 24

"VITRINES"
- Consommons local au marché du mardi soir 26
- Jean-François Thiébaut 27
- Christophe Bésomi 27

ENVIRONNEMENT
- Salon de la récup' 28

A LA RENCONTRE DES GENS DE NOSTANG 30

Infos Pratiques

MAIRIE de NOSTANG

Boîte Postale 27
56690 NOSTANG

Tél. 02 97 65 75 43
Fax 02 97 65 60 68

mairie.nostang@wanadoo.fr
http://nostang.fr

Ouverture du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

Fermeture le jeudi après-midi
et le samedi après-midi

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture :
mardi : 17h30 - 19h
mercredi : 10h - 12h - 16h - 18h
samedi : 10h - 12h

DÉCHETTERIE

Heures d'ouverture :
Lundi, mardi, mercredi, vendredi
9h -11h45 / 14h -17h45
Samedi 9h - 11h45 / 13h30 - 17h15
Fermeture jeudi, dimanche et jours fériés.

DEPÔT LEGAL : 2ème trimestre 2013

TIRAGE : 710 exemplaires

RÉDACTION : Mairie de Nostang

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Jean-Pierre GOURDEN

CONCEPTION - IMPRESSION
HLB Edition Languidic

Impression sur papier FSC
(développement durable des Forêts)

Vous voulez faire parvenir ce bulletin d'informations à un parent, un ami ou toute autre personne ?
Sachez qu'il est disponible sous format "pdf" sur simple demande en mairie
(envoi par messagerie électronique uniquement)

Le mot du Maire

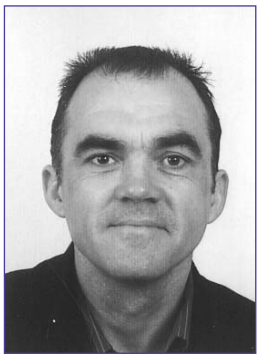

Le 29 mars 2013, le Conseil Municipal a voté le budget communal d'un montant de 1 790 363 € pour la section d'investissement. Ce vote est intervenu sans augmentation des taux des contributions directes (pour la 6ème année consécutive) et avec un recours modéré à l'emprunt pour un montant de 350 000 € (outre cette prévision, aucun autre emprunt n'a été contracté depuis le début de ce mandat électoral).

Au titre des principaux projets, on notera :

- La 2ème tranche de travaux pour l'aménagement du bourg. Il s'agit de la tranche allant du hameau de Kergoh à la place Eugène Le Bihan,

- Un gros chantier de restauration de la chapelle de Locmaria qui sera subventionné à environ 80 % par divers partenaires,

- L'extension de l'atelier municipal, notamment pour permettre le stockage rationnel de l'ensemble du matériel,

- L'extension du réseau collectif d'assainissement des eaux usées pour la desserte des rues de l'école Sainte-Anne et Saint-Bieuzy, et du lotissement communal en projet,

- L'acquisition d'une partie de la propriété Le Mancq pour la réalisation du lotissement que je viens d'évoquer,

- L'informatisation de la bibliothèque municipale, etc…

Par ailleurs, l'assemblée délibérante a désigné l'Agence Georges Le Neillon d'Auray pour la conception de la future construction à usage scolaire et de la salle multifonctions. Il s'agit d'un investissement important pour notre collectivité puisqu'il est estimé à 780 000 € HT, somme à laquelle il conviendra de rajouter les honoraires de maîtrise d'œuvre et les frais annexes. Cependant, la réalisation de cet équipement est urgente et indispensable, compte tenu, notamment, de l'état de vétusté des bâtiments scolaires existants, de l'accroissement des effectifs, et du développement des activités sportives. Il s'agit ici d'un projet ambitieux mais que notre situation financière permet d'envisager avec sérénité. En effet, je rappellerai que l'endettement de la Commune est de 37 € par habitant, alors que le ratio est de 494 € par habitant en moyenne pour les Communes du Morbihan de même catégorie démographique.

En matière d'intercommunalité, je reviendrai brièvement sur la mise en place de la redevance incitative pour l'enlèvement des déchets ménagers. Si son application a révélé de réelles difficultés, il n'en demeure pas moins vrai que des résultats très encourageants méritent d'être soulignés. En effet, 80 % des foyers présentent leur bac vert à la collecte une fois par mois. Le passage tous les 15 jours est effectif depuis le 1er juin, et pour rappel, concernant les mois de juillet et août, ce passage est hebdomadaire. D'autre part, le tonnage collecté résultant de ces mêmes bacs verts a été réduit de 48 %. Ceci démontre bien qu'un gros effort a été accompli par une majorité d'usagers pour trier leurs déchets. Aussi, avec la mise en place de cette redevance incitative, de nombreux foyers se sont donc montrés responsables et sensibilisés par la quantité de déchets qu'ils généraient. Ce nouveau mode de financement de ce service public, qui répond au principe "pollueur-payeur", incite donc chacun à diminuer sa production d'ordures ménagères et à devenir acteur de sa facture.

Enfin, je voudrais terminer cet éditorial en rendant un dernier hommage à Fortuné Le Calvé, mon collègue Maire de Merlevenez et Président de notre Communauté de Communes, qui nous a quitté brutalement le 1er juin dernier. Fortuné était un homme de conviction, intègre, dévoué, ayant le sens de l'intérêt général, parfois râleur mais toujours respectueux de ses interlocuteurs. Il se sera énormément investi pour sa Commune ainsi que pour la C.C.B.B.O., dont il était le fondateur.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

Jean-Pierre GOURDEN

Conseil Municipal

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2012

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Plan Local d'Urbanisme de la Commune a été approuvé le 10 mai 2006 et il a fait l'objet d'une révision simplifiée le 9 avril 2008. Par délibération en date du 23 septembre 2011, le Conseil Municipal avait désigné le bureau d'études Guillaume Sevin Paysages pour la réalisation d'une étude préalable d'aménagement des zones AU situées au Nord de la route départementale n°33, entre le hameau de Kergoh et la rue du 4ème Bataillon FFI.

Ladite étude est actuellement en cours de finalisation et débouchera sur un plan de référence qui concernera l'intégralité du secteur géographique désigné ci-dessus. Afin que ce plan de référence devienne opposable aux tiers, il y a lieu de l'intégrer au Plan Local d'Urbanisme par une procédure spécifique de modification de ce document. Cette modification permettrait également de procéder, par ailleurs, à des ajustements mineurs du règlement du P.L.U., notamment ; ajustements qui ne remettraient pas en cause l'économie générale du document d'urbanisme.

Ces raisons entrent dans le cadre prévu par l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme, permettant de lancer une modification du Plan Local d'Urbanisme. Aussi, le Conseil Municipal décide de prescrire la modification du Plan Local d'Urbanisme pour les motifs ci-dessus indiqués.

RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Notre Commune coopère, depuis 2006, avec celle de Kervignac, dans le secteur de l'enfance et de la petite enfance. Ainsi, elle bénéficie de l'ensemble des services proposés par le Relais d'Assistantes Maternelles. A ce titre, la Commune de Kervignac propose la signature d'une nouvelle convention, au titre des années 2013 à 2015.

Après avoir pris connaissance des termes de ladite convention, le Conseil Municipal approuve la signature de celle-ci.

TRAVAUX DE VOIRIE ET DE SECURITE ROUTIERE

Le Conseil Général a transmis en mairie une liste de travaux subventionnables au titre du produit des amendes de police. Concernant les travaux prévus au titre du programme 2013, Monsieur Claude CONAN expose ceux d'entre-eux qui correspondent au listing fourni par les services du Département. Il s'agit de l'acquisition de deux radars pédagogiques (6 700 € H.T.) ; l'aménagement d'un plateau traversant à l'angle du chemin du Ty-Ru avec la R.D.33 (29 327,50 € H.T.) ; la création d'une piste piétons-cycles, du hameau de Kergoh vers la mairie (57 010 € H.T.).

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le programme de travaux tel que proposé par Monsieur Claude CONAN et sollicite une aide financière pour ces 3 projets, au titre du produit des amendes de police.

VENTE DU PRESBYTERE

Le presbytère est désaffecté depuis de nombreuses années. Non occupé, ce bâtiment se dégrade de plus en plus. Par ailleurs, la configuration de ces locaux ne semble pas du tout adaptée pour un usage associatif, ni pour une activité de commerce ou de services. D'autre part, sa rénovation risquerait d'entraîner un investissement trop lourd pour la Commune, rapporté à l'usage qui en serait fait. Aussi, par délibération en date du 13 mai 2011, le Conseil Municipal avait approuvé le principe de la vente de cet immeuble.

Le presbytère vendu le 25 juin 2013

Par l'intermédiaire de l'étude de Maître Laurent MOORTGAT, Notaire à KERVIGNAC, les frères Patrice et Yannick GUYCHARD, domiciliés respectivement à PLOUHINEC et ERDEVEN, se sont déclarés intéressés par l'acquisition de ce presbytère et du terrain y attenant, d'une superficie d'environ 1 178 m^2. Ledit immeuble serait affecté à l'habitation sous la forme de logements locatifs. Le prix proposé par les Consorts GUYCHARD est de 175 000 € (prix net vendeur). Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer quant à l'aliénation du presbytère de la Commune, aux conditions ci-dessus indiquées.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la vente du presbytère et du terrain attenant au profit des Consorts GUYCHARD, aux conditions ci-dessus exposées et autorise le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

RESTAURATION SCOLAIRE

L'assemblée délibérante approuve le principe de la revalorisation du prix du repas facturé par la Commune aux bénéficiaires, à savoir 3 €, à compter du 1er janvier 2013.

RÉUNION DU DU 8 FÉVRIER 2013

FOURNITURES SCOLAIRES

Le Conseil Municipal décide de voter un crédit de 75 € par élève pour l'achat de fournitures scolaires au profit des deux établissements situés sur la Commune, soit 5 325 € à l'école privée Sainte-Anne et 7 350 € à l'école publique "Les Aigrettes".

VOTE DES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2013

BENEFICIAIRES	Vote 2013
Association AVENIR de Kervignac	85,00 €
Union Sportive Nostangaise	1 454,00 €
1 274 € + subvention except. remboursement filets : 180 €	
Section des Anciens Combattants	232,00 €
Comité des Fêtes	1 159,00 €
(659 € + 500 € subvention exceptionnelle feu d'artifice)	
Société de Chasse	415,00 €
215 € + 200 € (50 € x 4 piégeurs ragondins)	
Club Lostenk	258,00 €
Lycée Agricole de Kervignac (39 € x 8 élèves)	312,00 €
Chambre des Métiers (39 € x 2 jeunes)	78,00 €
Amitiés Franco-Roumaines du pays de Port-Louis	33,00 €
Ecole Sainte-Anne	56 192,01 €
Fournitures scolaires et contrat d'association	
Amicale Laïque	527,00 €
Bâtiment CFA (39 € x 1 jeune)	39,00 €
Association Gym Vitalité de Kervignac	98,00 €
Groupement de Vulgarisation Agricole	26,00 €
Secours Populaire Français	107,00 €
Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R)	107,00 €
Comité de Sauvegarde de la Chapelle de St-Cado	54,00 €
Chemins d'Antan du Pays de Nostang	600,00 €
Comité de Sauvegarde de la Chapelle de Locmaria	276,00 €
Comité de défense de l'échangeur de "Boul Sapin"	- €
Les Restaurants du Cœur	107,00 €
La Ligue contre le Cancer	54,00 €
Classe de découverte Ecole Sainte-Anne	1 247,40 €
34,65 € x 36 élèves (50 % de l'effectif total)	
Classe de découverte Ecole "Les Aigrettes"	1 697,85 €
34,65 € x 49 élèves (50 % de l'effectif total)	
Le Noël de l'Enfance	36,00 €
Comité de Sauvegarde de la Chapelle de Légevin	276,00 €
A.D.A.P.E.I. du Morbihan	36,00 €
Ass. des Coureurs à Pied du Canton de Port-Louis	32,00 €
Comité de Jumelage Bois d'Amont / Nostang	600,00 €
Les Percussions du Monde	510,00 €
Ass. "parents & amis du foyer Le Chêne" à Lanester	40,00 €
Association "Grain de Scène"	600,00 €
Club de judo	600,00 €
Comité de Sauvegarde de la Chapelle de Mané-Bihuy	108,00 €
La Prévention Routière	36,00 €
Association Palliantec / Riantec	100,00 €
La Banque Alimentaire	107,00 €
	68 239,26 €

CONTRAT D'ASSOCIATION ECOLE SAINTE-ANNE

Après examen du détail des frais de fonctionnement de l'école publique "Les Aigrettes" et sur proposition de la Commission des finances, le Conseil Municipal vote les participations financières au titre de l'année civile 2013 comme suit :

classe maternelle, 933,51 € x 41 élèves = 38 273,91 € ;

classes primaires, 419,77 € x 30 élèves = 12 593,10 € ;

soit un total de 50 867,01 €.

CONSTRUCTION DE GARAGES MUNICIPAUX

Il devient urgent d'envisager la construction de garages municipaux pour stocker l'ensemble du parc de matériel. Consulté par la mairie à ce sujet, le bureau d'études Jean-Michel PRIMA de GUIDEL a estimé ce projet à 75 128 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le principe de réalisation de ces garages municipaux, Par ailleurs, il sollicite une subvention de l'Etat pour le financement de cet investissement, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et précise que ce plan de financement sera complété par une demande de subvention de 25 % auprès du Département.

P.S.: Le permis de construire a été délivré le 24 juin 2013.

RÉUNION DU DU 29 MARS 2013

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le décret du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire, précise le cadre réglementaire de ladite réforme dans le premier degré. L'entrée en vigueur de cette réforme est prévue à la rentrée 2013. Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours. Ainsi, deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous. Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Monsieur le Maire expose que le Bureau Municipal a mis en évidence de nombreuses difficultés d'application de cette réforme qui justifieraient un report de sa date d'effet :

- incertitudes concernant l'encadrement des activités,

- difficultés pour l'accueil des enfants le mercredi après-midi,

- incertitudes concernant les financements. Si la Commune faisait le choix de mettre en œuvre la réforme dès septembre 2013, elle pourrait, certes, prétendre aux incitations financières annoncées. Toutefois, cette source de financement ne semblerait acquise que pour cette année scolaire. Le coût annoncé par plusieurs associations d'élus est de 50 € par an et par élève.

La réforme reportée à la rentrée 2014

Par ailleurs, du dialogue et de la concertation menée avec les enseignants et les représentants de parents d'élèves, il ressort clairement le souhait, majoritairement exprimé, de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme.

Dans ces conditions, le Conseil Municipal, sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014/2015, la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Les articles 259 et 260 du Code de procédure pénale fixent les conditions de constitution du jury d'Assises. En ce qui concerne le Morbihan, le nombre de postes de jurés à pourvoir est fixé à 486 pour l'année 2014. Par arrêté en date du 18 mars 2013, Monsieur le Préfet a fixé les conditions du tirage au sort de ces jurés. Pour la Commune de NOSTANG, trois personnes doivent être tirées au sort. Seulement l'une d'entre-elles sera définitivement inscrites sur la liste départementale.

Après tirage au sort sur la liste électorale, le Conseil Municipal, désigne les trois personnes suivantes :

561	André	LE DRO	Saint-Symphorien
874	André	PELLERIN	26, lotissement Le Restu
1115	Aleth	L'ANGE née MOULIN	Talverne

VOTE DU BUDGET

Le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2013 est voté à l'unanimité comme suit : les recettes et les dépenses s'équilibrent à 985 171 € en section de fonctionnement et à 1 790 363 € en section d'investissement.

RÉUNION DU 3 MAI 2013

CHAPELLE DE LOCMARIA

Le chantier de restauration de la chapelle de Locmaria est en bonne voie d'exécution. Les travaux en cours ont permis de découvrir des vestiges de torchis peints présentant, en partie haute de l'édifice, un motif géométrique dit "en caisson", et une scène figurative, en partie basse, d'instruments de la passion avec deux anges. Par ailleurs, il a également été mis au jour des décors polychromes et géométriques sur les bois de charpente. Les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles indiquent qu'il serait très souhaitable que ces découvertes remarquables soient conservées, restaurées et mises en valeur. Pour ce faire, certaines prestations de la tranche conditionnelle du marché de travaux, signé en septembre 2012, pourraient être prises en compte, notamment, en ce qui concerne le lot "peintures murales".

Enorme chantier de restauration à la chapelle de Locmaria

Compte tenu du bilan financier relatif aux travaux en cours, du montant de la tranche conditionnelle du marché public signé, de l'estimation de la restauration des vitraux (non prévue initialement), de l'actualisation des honoraires de maîtrise d'œuvre et frais annexes, cette opération d'investissement s'élèverait désormais à 491 283, 05 € HT. A ce jour, l'Etat a pris une décision de principe pour accorder une aide financière supplémentaire de 40 % sur une dépense subventionnable de 145 000 €.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à affermir en intégralité la tranche conditionnelle du marché de travaux passé en septembre 2012,

- accepte le lancement d'une consultation d'entreprises pour le lot "restauration des vitraux",

- sollicite des aides financières auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

MAINTENANCE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

Au cours de l'année 2009, la Commune avait signé un contrat de maintenance de l'éclairage public avec la Société CITEOS de QUIMPER. Ce contrat arrive à échéance le 30 juin 2013.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (S.D.E.M.) a passé un marché de maintenance à l'échelle du département avec 5 entreprises et propose d'assister les Communes dans la gestion de leur contrat.

La prestation proposée par le S.D.E.M. comprend :

- 1 visite par an sur chaque point lumineux pour entretien, réparation, nettoyage,

- 2 visites par an de vérification du bon fonctionnement des installations. En dehors de ces visites, la Commune peut faire appel à l'entreprise pour des dépannages,

- le remplacement des sources tous les 4 ans environ.

Le coût de cette prestation pour la Commune est de 20,40 € HT par point lumineux et par armoire (prix révisé annuellement). Ce coût comprend les visites, tous les dépannages et les fournitures du petit matériel (soit un montant annuel de de 4 794 € HT).

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention définissant les modalités techniques, administratives et financières du transfert au SDEM de la compétence maintenance de l'éclairage public, avec effet au 1er juillet 2013 et pour une période de 4 années.

RÉUNION DU 7 JUIN 2013

FUTUR LOTISSEMENT COMMUNAL

Des démarches sont en cours pour la réalisation d'un lotissement communal, rue de l'école Sainte-Anne. Le Maire propose à l'assemblée de procéder à la dénomination de ce futur secteur urbain en faisant référence à des noms tels qu'ils figurent à l'ancien cadastre, par exemple. Après délibération, le Conseil Municipal adopte la dénomination suivante : "résidence Coët-Er-Lann".

AMENAGEMENT DU BOURG

Faisant suite à l'appel d'offres lancé pour la 2ème tranche de travaux d'aménagement du bourg (tranche allant de Kergoh à la place Le Bihan), Claude CONAN indique au Conseil Municipal, les entreprises retenues :

1	Travaux préparatoires, terrassements et revêtements de sols	Eurovia / Kervignac	128 507, 65 € HT
2	Eaux pluviales	Pigeon B.S. / Hennebont	52 544, 35 € HT
3	Mobilier et espaces verts	Golfe Bois Création / Landévant	51 982, 40 € HT

Par ailleurs, Christophe TERRES expose que la Municipalité rencontrera prochainement les services du Conseil Général (M. Roland GERVAIS) quant à la définition des règles de priorité de circulation aux différents carrefours situés sur la R.D. 33, dans toute la traversée du bourg.

CONSTRUCTION A USAGE SCOLAIRE ET SALLE MULTIFONCTIONS

Le 15 juin 2012, le Conseil Municipal a approuvé le principe de construction d'un bâtiment sur deux niveaux : le 1er (au niveau de la cour de l'école "Les Aigrettes") pour un usage éducatif et le 2ème (au niveau du stade de football) pour une salle multifonctions dédiée à des activités sportives (gymnastique féminine, yoga, taï-chi, judo, danse, etc...). Cette construction mixte permettra de réduire le coût d'investissement, à l'instar de ce qui avait déjà été réalisé à proximité, pour la classe maternelle et les vestiaires de l'Union Sportive Nostangaise.

Le 28 septembre 2012, la Municipalité a sollicité le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin de l'assister dans la définition de ce programme d'investissement et de préparer une consultation de maîtrise d'œuvre. Le Conseil Municipal a décidé de consulter trois architectes pour la réalisation de ce projet, à savoir : ATRIUM ARCHITECTES à AURAY, Serge BRUCHEC à HENNEBONT et Georges LE NEILLON à AURAY.

Esquisse du projet de construction scolaire et salle multifonctions

Le projet de construction a été présenté simultanément à ces trois architectes le 15 mars 2013 par les élus et Madame Delphine DERVILLE, Architecte-conseil auprès du C.A.U.E. Par ailleurs, le 29 mars 2013, le Conseil Municipal a approuvé l'avant-projet sommaire tel que proposé par Madame Delphine DERVILLE. Pour le niveau supérieur, il prévoit la réalisation de 3 salles de classe de 60 m², une salle de repos de 30 m2, une salle des maîtres de 12 m² et un hall d'accueil. Pour le niveau inférieur, il est prévu l'aménagement d'une salle multifonctions de 200 m² (séparable par une cloison mobile), des locaux de rangement, et la possibilité d'une jonction avec les vestiaires sportifs existants.

Le 17 mai 2013, les trois architectes ont été auditionnés. Chaque candidat a présenté en détails son projet aux élus. En parallèle, une large concertation a été effectuée avec l'ensemble des utilisateurs potentiels de l'équipement (enseignants, ATSEM, représentants d'associations et clubs sportifs). Ladite période de concertation a été achevée lors d'une table-ronde avec ces utilisateurs, le 3 juin 2013 à la maison des associations. Par ailleurs, chaque architecte a indiqué son taux de rémunération dans l'offre proposée initialement. Certains d'entre-eux ayant indiqué que ladite rémunération était négociable, il leur a été demandé, par courriel en date du 5 juin 2013, quel serait le montant définitif de leurs honoraires. Ci-dessous la grille proposée :

	ATRIUM		BRUCHEC		LE NEILLON	
	ORIGINE	APRES NEGO	ORIGINE	APRES NEGO	ORIGINE	APRES NEGO
Mission de base	8,42%	7,94%	6,80%	6,80%	7,00%	6,90%
Mission EXE	0,25%	0,25%	2,00%	2,00%	1,00%	1,00%
Mission OPC	0,75%	0,69%	1,00%	1,00%	0,25%	0,15%
Total rémunération	9,42%	**8,88%**	9,80%	**9,80%**	8,25%	**8,05%**

Après un débat et un tour de table où chacun aura pu donner son avis sur les trois projets, le Conseil Municipal, par 10 voix "pour" et 1 abstention (Christophe TERRES) désigne le cabinet Georges LE NEILLON d'AURAY pour la réalisation du projet de construction à usage scolaire et d'une salle multifonctions.

Etat Civil

Naissances

4 décembre
Gurvan GUIRINEC, 19, résidence Le Verger

16 décembre
Youen COUZIC, 6, rue du Moténo

5 janvier
Jean LACLEF, 5, Les Hauts de Kérédo

24 février
Albane VIALE RONDEAU, Rondervec

28 février
Malcolm LE LAIN, 5, résidence Kreis-ker

14 mars
Lilian ORJUBIN, 14, résidence de la Ria

15 mars
Victor MOREL LE STANC, 15, résidence Le Verger

22 mars
Madie LE ROUX, 1, Les Hauts de Kergoh

14 avril
Anaëlle STEPHANT, Kerpot

4 mai
Maelle DANIGO, Saint-Ernan

14 mai
Rachel LE CROM, 4, Résidence Le Verger

9 juin
Tamara SAINT-JALMES, Kerbol

9 juin
Léa HOUËDEC, Prat Coët

Mariage

13 avril
Thomas DUCHER,
et Izabela DE PAULA,
7, Impasse du Hameau du Maroc

Décès

29 décembre
Alain COËFFIC, 61 ans, Pont-Couriaut

1er février
Jean CAILLOCE, 85 ans, Légevin

12 mars
Pierre HORION, 70 ans, 30, rue de Locmaria

12 avril
André DANIGO, 88 ans, Saint-Ernan

7 mai
Léon GUÉGAN, 67 ans, Le Parc

10 mai
Christian LE BRIS, 65 ans, Le Palais

13 juin
Marguerite LE BONNEC, née LE LEVÉ, 60 ans, Kerganquis

Ecole "Sainte-Anne"

Le mois d'avril a été placé sous le signe de la solidarité, de la fraternité et du partage à l'école Sainte-Anne. En effet, les élèves ont été sensibilisés aux missions de l'association "les enfants du Mékong" avec l'intervention d'un bénévole dans les classes. C'est ainsi qu'ils ont découvert que cette association intervient auprès de 7 pays asiatiques : le Vietnam, la Thaïlande, le Laos, les Philippines, le Cambodge, la Birmanie et une partie de la Chine. Les bénéfices du traditionnel "bol de riz" ont permis à plusieurs enfants d'aller à l'école et de manger un repas équilibré dans la journée.

Avant les vacances, les élèves étaient fiers de remettre officiellement un chèque de 750 € correspondant aux 50 % des bénéfices de la vente de fromages organisée par l'APEL en février dernier. Une représentante d' "Action contre la faim" est venue spécialement à l'école remercier les enfants pour leur investissement dans cette action et leur expliquer tout ce que cet argent allait apporter aux populations les plus démunies.

Deux bénévoles de l'association "les bouchons du pays de Lorient" sont intervenus dans les classes pour montrer aux élèves tout ce qu'ils pouvaient mettre dans la poubelle bleue placée devant l'école. Ils étaient très surpris d'apprendre qu'il n'y a pas que les bouchons en plastique qui sont recyclables, mais aussi les couvercles, les brosses à dents, les boîtes de médicaments… Ils ont aussi vu que l'argent reversé par l'usine de recyclage à l'association permet de financer des projets onéreux en faveur des personnes handicapées. Depuis cette intervention, les enfants viennent plus souvent déposer leurs bouchons et autres objets plastiques dans la poubelle bleue, conscients de faire ainsi un acte écologique et solidaire.

Action contre la faim à l'école Sainte-Anne

L'école a vécu ses traditionnels moments de festivités avec le carnaval "pluvieux" en mars et la soirée réunionnaise qui a eu autant de succès que les quatre années précédentes.

Les enfants, de la petite section au CM2, ont été également heureux d'aller à la piscine d'Hennebont durant huit séances au cours desquelles ils ont bien progressé. Les enseignantes sont d'ailleurs très reconnaissantes à l'égard des nombreux parents qui les ont accompagnées pour encadrer tout ce petit monde. Ces mêmes parents ont encore été sollicités lors de la rencontre sportive des écoles du réseau (Merlevenez, Sainte-Hélène, Landévant, Kervignac, Kernours) au mois de mai.

Pour cette fin d'année scolaire, les élèves ont travaillé autour du thème du "jardin" avec la réalisation de plantations et d'un potager dans la cour des maternelles. La sortie scolaire s'est effectuée dans une ferme pédagogique où plusieurs ateliers autour des plantations ont été proposés aux élèves.

Une matinée "portes ouvertes" a eu lieu le samedi matin 29 juin lors de la kermesse de l'école. A cette occasion, chacun aura pu découvrir ou redécouvrir les locaux, les réalisations des élèves et rencontrer les enseignantes.

Les familles qui souhaitent découvrir l'école pour y inscrire éventuellement leur enfant peuvent à tout moment contacter la directrice de l'école au 02 97 65 70 11 ou en se rendant sur le site de l'école www.ecole-steanne-nostang.fr. Sachez aussi que l'école a, depuis la préparation du centenaire, sa page Facebook, ce qui permet à des dizaines d'anciens élèves et amis de l'école d'être informés des moments forts de l'école.

Ecole "Les Aigrettes"

Vente de gâteaux

Depuis le début de l'année scolaire, l'établissement a organisé une vente de gâteaux sur la cour de l'école, un vendredi sur deux à partir de 16h15. Ces gâteaux étaient confectionnés par les familles, à tour de rôle, et vendus 0,50 € la part. Cette vente a participé au financement d'activités ou de sorties pédagogiques.

Classe découverte

Cette année, 59 enfants, de la Grande Section au CM2, ont participé à une classe artistique au Centre d'Eveil aux Arts Plastiques de Cornouaille, situé à l'Île Tudy. Le séjour a duré 3 jours et 2 nuits. Les enfants ont travaillé autour de projets préparés en classe. Ce travail, fait en amont, a ensuite été exploité par des plasticiens professionnels qui ont proposé aux élèves diverses activités plastiques. Les enfants ont pu découvrir et vivre chaque étape de création d'une production artistique (esquisses, croquis, dessins, peinture, encre, argile, plâtre, soudure). Cette expérience s'est révélée très positive, les enfants se sont montrés très intéressés par les activités et se sont réjouis du séjour passé au centre. Une exposition des œuvres réalisées a été proposée aux familles le samedi 16 mars à l'Espace Les Grands Chênes, et les parents, venus nombreux, ont aussi pu découvrir, ce même jour, la vidéo du séjour réalisée par les plasticiens du centre. Ce séjour a été, en grande partie, financé par l'Amicale Laïque de l'école, dont nous remercions vivement la présidente, Mme Guirinec, ainsi que tous les membres très engagés et investis. La Mairie de Nostang, les familles et la coopérative de l'école ont également participé au financement du séjour.

Classe de découverte à l'île Tudy

Projet danse

Dans la continuité du travail mené autour du théâtre et de l'éveil corporel l'an dernier, les classes de maternelle et la classe de CP/CE1 ont profité, depuis le mardi 7 mai, d'une activité d'éveil corporel et d'initiation à la danse, menée par M^me^ Douchez, professeur diplômé. Elle est intervenue auprès de chaque classe sur 6 séances d'une heure, le mardi matin jusqu'au 18 juin. Le petit spectacle de fin d'année, présenté lors de la kermesse de l'école, s'est donc fait autour de ce thème de la danse.

Activité Kayak

L'activité Kayak a été renouvelée pour les enfants de cycle 3, à partir du 14 mai et pour 5 séances.

Nettoyage des rivières et intervention de la LPO

Le vendredi 24 mai après-midi, les élèves de cycle 2 ont participé à une animation autour des oiseaux, proposée par des membres de la Ligue de Protection des Oiseaux. Ce même après-midi, les élèves de cycle 3 ont participé au nettoyage des rivières en collaboration avec l'association "Les chemins d'antan du pays de Nostang".

Pour terminer, sachez que les inscriptions pour l'année 2013/2014 peuvent se faire auprès de M^me^ Johanne Croizer, directrice de l'école. Merci de prendre rendez-vous en téléphonant à l'école au 02 97 65 78 51 (n'hésitez pas à laisser un message).

Comité des fêtes

Les traditionnelles fêtes locales se sont déroulées du 22 au 26 mai. Comme chaque année, les enfants ont beaucoup apprécié les courses à trottinettes. 50 participants se sont présentés sur la ligne de départ. Les gagnants se sont vus remettre une magnifique coupe des mains de Loona Gaspais, notre "miss trottinettes" 2013. Ces gagnants sont : pour les 5/6 ans, Margaux Le Padellec et Jonas Gauter ; pour les 7 ans, Lou Perron et Nicolas Le Mignant ; pour les 8/9 ans, Anna Le Roux et Léo Le Faucheux ; pour les 10 ans, Loona Gaspais et Louis Simon. Le vendredi soir, le concours de boules s'est déroulé dans une bonne ambiance et avec une météo clémente. Yves et Alain Le Roux conservent leur titre de champion en remportant la finale devant Denis Caillosse et Patrick Opdebeek. Quant à Vincent Danigo et David Sénéchal, ils remportent la "consolante" devant Laurent Danigo et Sébastien Le Goff. La soirée espagnole du samedi soir a remporté un franc succès. Les déguisements colorés nous ont transportés au pays du soleil, des couleurs, des taureaux, et de la chaleur… Bravo à tous les participants ! Enfin, pour clôturer ces fêtes locales, le dimanche après-midi fut consacré à des jeux sportifs et ludiques avec un programme concocté par le Conseil Municipal enfants de la Commune. Tous les participants ont été enchantés de cet après-midi récréatif.

Les fêtes locales sur le thème de l'Espagne

Par ailleurs, la fameuse "guinguette au bord de l'eau" aura lieu le samedi 17 aout 2013 et l'année festive se clôturera par le "verre de l'amitié" qui sera offert à l'ensemble des bénévoles le samedi 16 novembre 2013.

Club Lostenk

Depuis la parution du dernier bulletin municipal, les adhérents du club se sont rencontrés en février et mars, à l'occasion du goûter mensuel égayé de danses et chansons. Les bals des 3 mars et 9 juin se sont déroulés dans une très bonne ambiance. Les 2 rencontres inter-clubs de Camors avec Languidic, Pluvigner, Kervignac et Saint-Gilles ont été d'agréables moments. Le repas "tête de veau" organisé à Ploëmel, a rencontré encore un beau succès comme les autres années avec, dans la foulée, la visite du musée de la Chouannerie à Plouharnel. Enfin, ce 1er trimestre d'activités s'est terminé par un magnifique voyage en Camargue du 12 au 18 mai et un concours de boules bretonnes le 17 juin.

Nos ainés autour d'une bonne table

Chapelle de Légevin

Le comité de sauvegarde de la chapelle de Légevin s'est donné comme objectif principal de trouver des fonds pour la restauration de la chapelle. Il cherche aussi à valoriser le patrimoine et animer le village. C'est pourquoi, lors de la dernière assemblée générale, plusieurs actions ont été proposées.

Vente de plantes

Les 19 et 20 mai, une vente de plantes s'est déroulée aux abords de la chapelle. Cette action s'est faite en partenariat avec le lycée horticole du Talhouët à Hennebont. Ce fut aussi l'occasion d'ouvrir la chapelle au public et de proposer des visites commentées de l'édifice.

Un concours photo

Un concours photo ouvert à tous est lancé depuis le 1er mai. Le thème principal : la chapelle de Légevin. Le concours est divisé en trois catégories : adultes, adolescents (12-18 ans) et enfants (- de 12 ans). Chaque participant peut déposer jusqu'à trois photos maximum, au format allant du 13 x 19 cm au 40 x 60 cm. Toutes les photos seront exposées dans la chapelle lors des Journées du Patrimoine, les 14 et 15 septembre. Les meilleures œuvres seront sélectionnées par les visiteurs.

Le vainqueur de chaque catégorie recevra un lot en récompense : deux invitations au restaurant "La Route du Sel" au casino de Carnac pour les adultes, des entrées au village de "Poul Fétan" pour les enfants, lots à définir pour les jeunes. Les photos sont à déposer à la mairie de Nostang avec un bulletin de participation (disponible en mairie ou sur le site www.chapelle-legevin.fr) avant le 20 août 2013.

Ces actions seront complétées par d'autres animations qui verront le jour au cours de l'année : concert, crèche de Noël... Cette année encore, le comité de sauvegarde de la chapelle proposera une vente de gâteaux et un apéritif le jour du Pardon du 15 août.

Concernant la restauration de la chapelle, une première tranche de travaux est programmée courant 2013/2014. Le problème principal de l'édifice étant le déversement de ses murs, il devient donc urgent de procéder à leur redressement. Le montant de ce chantier est estimé à 35 000 €.

Renseignements : www.chapelle-legevin.fr ; contact.chapelle.legevin@gmail.com ou au 02 97 02 18 84.

Journées du Patrimoine
Concours photo
"Modèle du XVIème siècle situé à Nostang cherche photographes"
Renseignements
www.chapelle-legevin.fr
contact.chapelle.legevin@gmail.com
02 97 02 18 84
Du 1er mai au 20 août 2013
Concours organisé par le Comité de Sauvegarde de la chapelle de Légevin
Trois catégories : enfant (- 12 ans) ; jeune (12 - 16 ans) et adulte.
Formats : du 13 x 19 cm au 40 x 60 cm. Dépôt à la mairie de Nostang avant le 20 août.
Les meilleures photos seront sélectionées par le public lors des Journées du Patrimoine, les 14 et 15 septembre.

Comité de jumelage

Le comité de jumelage poursuit ses activités et, lors de son assemblée générale du 3 février, a reconduit les fonctions de ses membres. Par ailleurs, le repas jurassien du 16 février a connu un véritable succès avec 156 repas servis. Les participants ont apprécié les produits fran-comtois que sont la saucisse de Morteau et les fromages de pays, en provenance directe du Jura.

Sylvain Arbez

Le comité accueillera une délégation de Bois d'Amoniers du 3 au 10 août. Les préparatifs se poursuivent pour organiser leur séjour. Le programme qui leur sera proposé prévoit, notamment, une sortie de 2 jours sur "la côte de granit rose", la visite de Vannes, du château de Suscinio, des plages de Sarzeau, sans oublier l'inévitable participation au Festival Interceltique de Lorient qui se déroulera durant cette période. Par ailleurs, les plus audacieux se verront proposer une sortie en catamaran pour effectuer le tour de l'île de Groix (11 montagnards se sont déjà inscrits pour l'aventure).

Depuis 1997, les nombreux échanges ont créé des liens très forts entre Bois d'Amoniers et Nostangais. Aussi, c'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le décès d'un ami Jurassien, Sylvain Arbez, pilier du jumelage depuis son origine et toujours présent lors des différentes rencontres qu'il savait animer avec dévouement et humour.

Patchanostang

Les "journées de l'amitié" de France Patchwork-Morbihan ont lieu 3 à 4 fois par an dans le département. Elles sont l'occasion de rencontres et d'échanges sympathiques et constructifs. Le lundi 27 mai, notre association locale "patchanostang" avait l'honneur de recevoir à l'Espace Les Grands Chênes, les "patcheuses" du Morbihan, adhérentes à France Patchwork. Elles sont venues nombreuses pour cette belle journée ensoleillée qui fut consacrée à la réalisation de portraits textiles inspirés par les œuvres de Katherine Roumanoff, artiste reconnue dans le monde de l'art textile et du patchwork. Cette activité a enthousiasmé l'ensemble des participantes et a révélé des œuvres très différentes mais toutes intéressantes.

De magnifiques œuvres au club de patchwork

Paroisse

Cette année, les Pardons sont célébrés à 10 h 30. L'ouverture des célébrations a été effectuée à la chapelle de Saint-Bieuzy le 21 avril. Les prochaines dates à retenir sont : le 15 août à la chapelle de Légevin ; le 1er septembre à l'église, pour Locmaria (si les travaux de restauration de la chapelle ne sont pas achevés) ; le 15 septembre à la chapelle de Saint-Cado ; et enfin, le 29 septembre à la chapelle de Saint-Symphorien.

La messe dominicale est dite un samedi sur deux à 18 h à l'église de Nostang, et la messe de semaine à 9 h 30, un mercredi sur deux. Les horaires et informations hebdomadaires sont affichés à l'église, à gauche de la porte du côté.

Dorénavant, la représentante de la Paroisse est Madame Irène de Château-Thierry, en remplacement de Madame Annick Guillas. Cependant, Madame Annick Guillas reste chargée de la sacristie et de la préparation des obsèques.

Pour toutes informations concernant l'église (baptême, mariage, décès, ou autres), vous pouvez contacter le presbytère de Merlevenez : permanence tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h à 11 h 30, et le lundi de 16 h à 18 h - **téléphone 02 97 65 75 15.**

Les Percussions du Monde

Le festival "Les Percussions du Monde" fêtera ses 10 ans les 12 et 13 juillet. Une centaine d'artistes et groupes venant de tous horizons se sont déjà produits sur la scène Nostangaise, lieu de rencontres, de partage, riches en émotions et sensations fortes au rythme des musiques du monde entier. Chaque édition rassemble plus de 250 bénévoles qui participent, dans la bonne humeur, à l'organisation de ce festival qui est devenu une référence dans le grand Ouest, en matière de découvertes musicales, mais aussi en qualité artistique avec des artistes de renommée internationale. Tous les ans, c'est un nouveau challenge qu'il faut relever, accompagné de moments de stress, mais aussi et surtout d'échange et de convivialité, pour faire perdurer cet évènement musical qui a gagné toute sa place dans le paysage culturel breton.

Morgan Héritage

Une programmation très éclectique célèbrera cette 10ème édition, où le reggae va côtoyer le hip hop, l'afro, le blues, l'électro world…. Ici, pas de barrières entre les musiques, "la percussion est la mère de tous les rythmes" et permet d'offrir une grande diversité musicale au public fidèle, à la recherche d'une ambiance festive et conviviale. Rendez-vous donc les 12 et 13 juillet, pour assister en live aux concerts de Morgan Heritage, Ijahman Levi, (dvd Live in Nostang enregistré ici il y a trois ans), Orange Blossom, Arash Khalatbari, Lyricson, Chaek, Lëk Sen, Cherif Cissoko & Le Ninki Nanka, L'Indis & Lavokato, Jungle Invaders, Loko & Chris Taylor, Ploukatak Batucada… Un "marché du monde" aura lieu le 13 juillet de 14 h à 20 h. L'entrée en sera gratuite et il sera ouvert à tous. L'association remercie par avance toutes celles et ceux qui participeront à cette dixième aventure !

Toutes les infos sur
www.percussionsdumonde.org contact : percussionsdumonde@yahoo.fr

Yoga

A la suite d'Annabelle Leray, Bénédicte Gautier, professeur diplômé de l'Université occidentale de Yoga, donne des cours à Nostang, depuis septembre 2012.

Relaxation par le yoga

Le yoga tend à harmoniser le corps et l'esprit afin de trouver souplesse et renforcement musculaire sur le plan physique et apaisement du mental sur le plan cérébral. Il se pratique à travers des postures rythmées par le mouvement du souffle et des exercices respiratoires. Le yoga vous initie à positionner votre corps en conscience et en concentration afin d'installer une bonne vitalité au quotidien. Chaque cours se termine par une relaxation au sol. Le yoga est une activité accessible à tous et s'adresse à tout public sans compétition, ni performance où chacun avance avec indulgence envers lui-même. Les cours ont lieu le lundi de 18 h 30 à 19 h 45 à l'Espace Les Grands Chênes, en période scolaire. Les prochaines inscriptions seront enregistrées au mois de septembre, avec possibilité d'un cours d'essai gratuit.

Contact : Bénédicte Gautier au 06 88 39 11 14, ou par mail : gautierbenedicte@neuf.fr

Un club de danse créé à Nostang

L'association "Ria Danse" vient de naître pour organiser sur la Commune une nouvelle activité à destination des enfants et des adolescents : des cours de danse seront proposés dès la rentrée de septembre.

Ces séances seront animées par Sonia Goudy, déjà professeur dans les clubs de Plouhinec et Quiberon. Cette jeune professeur de 26 ans a appris son métier pendant 2 années au Centre de Formation des Enseignants de la Danse et de la Musique de Nantes et dispose déjà de plusieurs expériences réussies auprès des enfants.

Pour permettre un suivi individuel des élèves, les effectifs de chaque groupe seront limités à 12. Deux spectacles seront organisés chaque année pour que les familles puissent découvrir et suivre l'évolution de leurs enfants (l'entrée à ces spectacles sera gratuite).

"Ria danse"…
une nouvelle association sur Nostang

Chaque mardi, les cours auront lieu à la Maison des associations (au-dessus de la garderie) et seront organisés par niveau d'âge :
- de 17 h 15 à 18 h : éveil corporel pour les 4/5 ans
- de 18 h à 19 h : initiation pour les 6/8 ans
- de 19 h à 20 h : modern jazz pour les 9/11 ans
- de 20 h à 21 h : modern jazz pour les 12/18 ans

Tarifs : 129 €/an pour les 4/5 ans et 149 €/an pour les 6/18 ans (- 10 % pour deux adhésions au sein d'un même foyer). Ce tarif comprend la rémunération du professeur, l'adhésion à l'association, les costumes pour les 2 spectacles. 3 séances de découverte gratuites.

Les inscriptions auront lieu à la Maison des associations le samedi 7 septembre de 10 h à 12 h et le mardi 10 septembre de 17 h à 19 h. Les pré-inscriptions sont d'ores-et-déjà ouvertes (paiement à la rentrée seulement).

Plus d'infos : Maud Roulé (06 73 51 94 95)
et Valérie Tronet (06 10 99 52 48)
ria.danse@gmail.com

Jeux en folie du Conseil Municipal des Enfants

L'après-midi du 5 mars, nous avons organisé un après-midi loto et jeux de société. Nous étions 14 enfants des écoles de Nostang, à partir du CE2, accompagnés par Sandrine et Elisabeth du Conseil Municipal "officiel".

Le Loto des enfants

Nous avons commencé à 14 h par jouer au Loto. Thomas tirait les numéros comme un professionnel, tout le monde était très impatient de connaitre les nombres qui sortaient au hasard... et soudain, Nicolas a crié "Quine !". Il avait fini de remplir un de ses cartons. Il a été récompensé par un petit lot. Pendant le reste de l'après-midi, tous les enfants présents ont joué ensemble, dedans, dehors... certains ont refait un loto, d'autres, à des jeux de réflexes, à "Dessiner c'est gagné", à un "200 jeux" et au "Pictionnary". Il y avait aussi des jeux d'extérieurs, comme la balle aux prisonniers, du football et des jeux en bois. Ensuite, nous avons goûté ensemble. Tout le monde s'est bien amusé et beaucoup d'enfants aimeraient que cet après-midi jeux de société recommence l'année prochaine avec plus d'enfants. Ils ont tous apprécié de revoir leurs copains pendant les vacances.

La plage du Magouëro en bus au départ de Nostang

Du 1er juillet au 31 août, vous pourrez, en toute tranquillité et en toute sécurité, rejoindre la plage du Magouëro au départ de la Commune, grâce au "bus plage" mis en place pour la seconde année par la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan.

La plage du Magouëro à Plouhinec

Ainsi, chaque après-midi, du lundi au samedi, cette navette vous permettra de profiter des bienfaits de la plage pour seulement 1 € le trajet, soit 2 € l'aller et le retour, aux horaires suivants :

Jours de circulation Sauf jours fériés	LMMeJVS	LMMeJVS
KERVIGNAC Kernours	13.25	18.35
KERVIGNAC Avenue des Plages	13.30	18.30
MERLEVENEZ La Madeleine	13.35	18.25
NOSTANG Eglise	13.40	18.20
STE-HELENE/MER Eglise	13.45	18.15
PLOUHINEC Place Kilkee	13.50	18.10
PLOUHINEC Le Magouëro	14.00	18.00

Il est vrai qu'à ce prix, il est tentant - mais aussi écologique, économique et convivial - de se laisser conduire et de garder sa voiture à l'ombre. Alors seul(e), en famille ou entre amis, n'hésitez pas !

Renseignements complémentaires au 0 810 10 10 56 ou sur le site internet du www.morbihan.fr.

Marché d'Hennebont

Une navette est mise à votre disposition, tous les jeudis, au départ de l'église de Nostang, à 9 h, pour desservir le marché d'Hennebont. Le retour est fixé à 11 h 30, départ devant le commissariat d'Hennebont (arrivée à Nostang à 11 h 50). Tarif : 2 € le trajet (soit 4 € l'aller et le retour).

Liaison bus vers Lorient pendant la période estivale

Pour 2 €, la ligne TIM 16B vous permet d'aller à Lorient en toute tranquillité. En effet, vous pouvez bénéficier d'un transport à la demande au départ de Nostang (église) tous les mardis, vendredis et samedis.
Pour cela, il faut téléphoner la veille avant 17 h au 02 97 01 22 76. Pour en savoir plus, rendez-vous en mairie pour retirer la fiche horaire et ainsi connaître les modalités de ce transport / renseignements complémentaires au 0 810 10 10 56 ou sur le site internet www.morbihan.fr.

La boutique de droit

Un nouveau service est accessible aux habitants des 5 Communes de la CCBBO : "la Boutique de droit". A ce titre, une juriste assure une permanence à la Communauté de Communes le dernier mercredi de chaque mois, de 14 h à 17 h. Les domaines sont vastes et couvrent l'ensemble du droit, conseils en droit de la famille, droit du travail ou de la retraite, litiges liés à la consommation, surendettement, etc... Les personnes intéressées peuvent également se rendre aux permanences assurées à Lanester et à Lorient (uniquement sur RDV).

Contact pour la CCBBO : 02 97 65 62 90
pour Lanester et Lorient : 02 97 64 75 65.

Recensement de la population

Toutes les Communes font l'objet d'un recensement exhaustif de leur population tous les cinq ans, à raison d'un cinquième des Communes chaque année, selon un calendrier publié par l'Insee. En ce qui concerne la Commune de Nostang, ce recensement s'effectuera en 2014, du 16 janvier au 15 février.

Le téléphone au volant

En France, près d'un accident corporel sur dix est lié à l'utilisation du téléphone en conduisant.

- Téléphoner en conduisant multiplie par 3 les risques d'accident,

- Près d'1 accident corporel de la route sur 10 en France est associé à l'utilisation du téléphone en conduisant, soit plus de 6 500 accidents corporels en 2011,

- En moyenne, le nombre d'usagers dans la circulation qui, à un instant "t", utilisent un téléphone portable est estimé en France à 2 % pour le téléphone tenu à la main et à 6 % tous systèmes confondus (à la main et dispositif mains-libres),

- 23 % des personnes interrogées disent utiliser le kit mains libres en conduisant,

- 76 % des 18-24 ans déclarent utiliser leur téléphone portable au volant,

- Seulement 51 % des conducteurs estiment que le téléphone au volant constitue un véritable danger, ils sont 39 % pour la classe d'âge des 18-24 ans,

- En France, c'est sur les autoroutes de liaison interurbaines que le taux d'utilisation est le plus élevé : 2,8 % pour le téléphone tenu à la main et à l'oreille,

- A un instant "t" tous systèmes confondus, 6,3 % des conducteurs de poids lourds utilisent davantage leur téléphone portable contre 4,7 % pour les conducteurs de camionnettes qui sont eux-mêmes plus grands utilisateurs que les conducteurs de véhicules légers qui représentent 2,1 %.

Cœur et activités sportives

LES 10 RÈGLES D'OR

1- Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 minutes lors de mes activités sportives

2- Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 minutes d'exercice à l'entraînement comme en compétition

3- J'évite les activités intenses par des températures extérieures inférieures à -5°C ou supérieures à 30°C

4- Je ne fume jamais 1 heure avant ni 2 heures après une pratique sportive

5- Je ne prends pas de douche froide dans les 15 minutes qui suivent l'effort

6- Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre + courbatures)

7- Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes

8- Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort*

9- Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort*

10- Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort*

**Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entrainement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique*

ars Agence Régionale de Santé Bretagne

DRJSCS Bretagne
Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne.

Nostang reçoit le trophée "label adresse" de La Poste

Mercredi 3 avril 2013, Lydie Audrin, directrice de l'établissement Courrier Auray-Baie de Quiberon a récompensé huit Communes, desservies par l'établissement, en leur remettant un trophée "Label Adresse".

Ce trophée récompense les résultats obtenus par ces Communes pour avoir baptisé et numéroté leurs voies et/ou lieux-dits, pour avoir mis en place des actions en vue de valoriser l'adresse et pour avoir actualisé la cartographie et la signalétique de la Commune.

Remise de trophées par La Poste à Auray

Ainsi, Larmor Baden a reçu le trophée de platine en numérotant 99,6 % de ses voies et/ou lieux-dits, Sainte-Anne-d'Auray, Le Bono, et Crac'h, ont reçu le trophée d'or, Saint Philibert a obtenu le trophée d'argent. Enfin les Communes de Erdeven, Ploëmel et Nostang ont reçu le trophée de bronze.

Depuis leurs engagements dans cette démarche, ces Communes ont bénéficié de l'expertise et de l'assistance technique de La Poste pour les accompagner dans la dénomination et la numérotation de leurs voies "anonymes" : état des lieux du raccordement postal sur le territoire, conseils techniques auprès des élus et fourniture gratuite aux habitants de cartes permettant d'informer leurs correspondants de leur adresse avec la nouvelle dénomination.

Les enjeux de l'adressage :
⇨ La sécurité de chacun via une adresse pour tous
Services de secours, soins, dépannage, livraison, courrier, relevage de compteurs… tous les prestataires ont besoin d'une adresse complète pour joindre leurs correspondants sans encombre ni retard.

⇨ La Poste, un acteur très concerné
La Poste est un acteur de la vie locale très concerné par le raccordement postal. Il a autant d'importance que le branchement de l'électricité, du téléphone ou de l'eau. L'adresse est en effet le moyen le plus sûr d'accéder à une personne et de lui délivrer son courrier.

⇨Améliorer la qualité de service et les conditions de travail pour les facteurs
L'amélioration de la desserte des habitants doit donc être un objectif commun aux différents acteurs du territoire afin que chaque administré ou client ait une adresse. Pour ce faire, l'adressage obéit à une structure simple mais précise : un numéro, un nom de voie et la mise en place d'une boîte aux lettres normalisée. Le facteur, ou son remplaçant, trouvera ainsi sans problème ses destinataires et pourra leur déposer tout leur courrier (paquets, grosses lettres) directement dans leur boîte aux lettres.

⇨ Quelques conseils du facteur :
• Installer une boîte aux lettres normalisée, de préférence labellisée NF, en limite de voirie,
• Inscrire lisiblement sur la boîte les noms de tous les occupants,
• Communiquer ses coordonnées exactes à l'ensemble de ses correspondants,
• Rédiger correctement et lisiblement l'adresse.

Au revoir Bodélio, bonjour Scorff

Après le succès des journées portes-ouvertes qui ont accueilli près de 12 000 visiteurs, le transfert des services de soins s'est terminé le 5 avril 2013 à l'hôpital du Scorff. La priorité est donnée au bien-être du patient : l'accueil, la prise en charge, les urgences et la qualité des soins. Pour les appels et les prises de rendez-vous, 3 numéros uniques sont à composer selon le motif de l'appel.

Un déménagement réussi

Après 45 mois de chantier et 8 semaines de déménagement, le transfert des services de Bodélio vers l'hôpital du Scorff a été mené à bien grâce à une mobilisation exemplaire de l'ensemble des personnels, avec une priorité : la continuité et de la sécurité des soins apportés au patient. Transfert des patients, du mobilier, des services… l'opération s'est finalisée avec l'hématologie et la dermatologie le 3 avril et l'oncologie le 4 avril. Le lundi 8 avril, tous les services étaient installés dans le nouvel hôpital du Scorff.

Hôpital du Scorff : mode d'emploi

L'hôpital a été pensé autour du bien-être du patient, de l'accueil à la qualité des soins, afin de lui permettre de bénéficier d'une prise en charge adaptée à ses besoins. Les consultations sont regroupées au rez-de-chaussée, proche de l'accueil, sur un même plateau de consultations réparti en 4 espaces. Désormais intégré au sein du plateau de consultations, le centre de prélèvements du laboratoire d'analyses médicales offre un accès pratique à tous les usagers.

Les services du site de Bodélio ont ainsi rejoint le pôle Femme-Mère-Enfant installé depuis 2007 avec ses 120 lits. Ils se partagent les 4 étages de ce nouvel espace avec 575 lits dont 80 % de chambres individuelles. Les unités de soins, à taille humaine, de 27 à 29 lits sont réparties en deux couloirs avec au centre le poste de soins. A chaque étage, un agent d'accueil oriente les patients et les renseigne sur les démarches à suivre. L'hôpital est doté d'équipements de pointe avec plus de la moitié du matériel neuf. A titre d'exemple, le service de radiothérapie passe ainsi de 2 à 3 accélérateurs de particules de nouvelle génération, la cardiologie interventionnelle bénéfice d'un plateau technique neuf.

70 000 m^2 en bordure du Scorff, 220 millions d'euros d'investissement, 255 en incluant les services installés en 2007, l'hôpital du Scorff propose 1 300 places de stationnement.

L'hôpital du Scorff

Les urgences

Depuis le 21 mars, le service des urgences est opérationnel à l'hôpital du Scorff. Il accueille les patients adultes et les enfants pour la traumatologie au rez-de-jardin, à l'arrière du bâtiment et à proximité de la principale voie d'accès qui longe le Scorff.

Il bénéficie ainsi d'un accès facile vers l'extérieur et en interne de liaisons directes avec le plateau technique de l'hôpital.

Une unité d'hospitalisation de 16 lits est installée au sein du service. Avec des surfaces agrandies, les urgences ont été organisées pour améliorer les conditions d'accueil et d'orientation des patients et favoriser une meilleure coordination avec les autres services. Les urgences pédiatriques restent pour leur part implantées à proximité, au sein du Pôle Femme-Mère-Enfant.

Un nouveau centre d'appels

Une plate-forme téléphonique a été mise en place pour simplifier les appels téléphoniques.

3 numéros sont à retenir :

- le 02 97 06 90 90 pour tous les appels,

- le 02 97 06 97 06 pour la prise de rendez-vous en consultations et actes externes (hors gynécologie-obstétrique),

- le 02 97 06 97 97 pour la prise de rendez-vous en consultations et actes externes spécifiques au service de gynécologie-obstétrique.

Elections municipales 2014

Pour certains électeurs, c'était presque un sport. "Je prends un candidat de la liste A que je mets sur la liste B. Je barre trois noms ici, en rajoute quatre là. Et, cerise sur le gâteau, je vote même pour un non-candidat qui n'a rien demandé... !". Mais attention, lors des prochaines municipales, tout va changer. Présenté en conseil des ministres le 28 novembre 2012, le projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, et modifiant le calendrier électoral, a été définitivement adopté par l'Assemblée Nationale le 17 avril 2013.

Bureau de vote de Nostang (image d'archives)

<u>Election des conseillers municipaux</u>

Dès 2014, la loi prévoit l'application du scrutin de liste aux Communes de 1 000 habitants et plus (au lieu d'un seuil fixé jusqu'à présent à 3 500 habitants et plus). La Commune de Nostang est donc concernée par cette "petite révolution" car sa population est actuellement de 1 412 habitants.

Une déclaration de candidature en sous-préfecture est obligatoire pour chaque tour de scrutin. Elle doit être effectuée avant le troisième jeudi qui précède le jour du scrutin, à 18 heures, pour le premier tour ; le mardi qui suit le premier tour, à 18 heures, pour le second tour. Nul ne peut être candidat dans plus d'une circonscription électorale, ni sur plus d'une liste. Les conseillers municipaux sont élus au scrutin de liste à deux tours, avec dépôt de listes complètes (comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation). Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Il s'agit d'une élection proportionnelle avec prime majoritaire. Au 1er tour de scrutin, la moitié du nombre des sièges à pourvoir est attribuée à la liste qui a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés. Cette attribution opérée, les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Si aucune liste n'a recueilli la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, il est procédé à un deuxième tour. Seules peuvent se présenter au second tour les listes ayant obtenu 10 % des suffrages exprimés au premier tour. Peuvent fusionner, au second tour, les listes ayant au moins obtenu 5 % des suffrages. Les sièges sont attribués aux candidats dans l'ordre de présentation sur chaque liste.

Election du maire et des adjoints

Les modalités d'élection du maire sont inchangées. Le maire est élu par les conseillers municipaux au scrutin secret à la majorité absolue (deux premiers tours) puis à la majorité relative au troisième tour. En revanche, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un (parité de la liste).

Election ou désignation des conseillers communautaires (CCBBO)

Les élus représentant la Commune au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes seront désormais appelés "conseillers communautaires". Le texte de loi consacre le lien organique entre le mandat de conseiller communautaire et celui de conseiller municipal puisque "nul ne peut être conseiller communautaire s'il n'est pas conseiller municipal". Les conseillers communautaires sont élus pour la même durée que les conseillers municipaux de la Commune qu'ils représentent.

Les candidats au conseil communautaire figurent sur la liste des candidats au conseil municipal et sont élus en même temps (modalités dites du "fléchage"). La loi fixe le principe d'une double liste sur le bulletin de vote (les candidats aux sièges de conseillers communautaires figurent de manière distincte sur le même bulletin de vote que la liste des candidats au conseil municipal dont elle est issue).

Dans votre entourage proche, amical, familial, vous connaissez sans doute un jeune de 16 ans. S'est-il fait recenser ? A cet âge, les adolescents ont souvent d'autres préoccupations et pourtant le recensement citoyen est **obligatoire**.

Pourquoi, quand et comment se faire recenser ?
Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ?

Cette démarche facilite l'inscription sur les **listes électorales** et déclenche la convocation à la **Journée Défense et Citoyenneté** (JDC).

Quand ?

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge des 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ?

Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile ou en ligne sur le site **www.mon.service-public.fr** (si la commune adhère à ce service en ligne). Dans les deux cas, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une **attestation de recensement** indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple) Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.
C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Consommons local au marché du mardi soir !

Depuis son transfert sur la place Eugène Le Bihan, le marché du mardi est devenu un vrai rendez-vous pour de nombreux Nostangais et habitants des Communes voisines. Au fil des mois, l'offre se diversifie et incite les consommateurs à s'arrêter. Ainsi chaque mardi de 16 h à 19 h, six vendeurs déploient désormais leur étal :

La Ferme Frui'terre : installés depuis 2011 à Nostang (au village de Magouëro), Caroline Brédy et Gwenaël Louët cultivent des fruits rouges dans le respect de l'agriculture biologique. Jusque fin septembre, ils proposeront sur le marché, des fraises, des framboises et au cours de l'été, des myrtilles, des groseilles et du cassis. Gwenaël nous invite à découvrir six variétés de fraises qui poussent sur notre terroir : celles du printemps au goût frais et acidulé (la gariguette, la ciflorette, la cigaline) et celles de l'été aux parfums puissants et jus sucrés (la mara des bois, la cirafine, la charlotte). Caroline réalise des confitures maison, également en vente sur le marché.

Clémence et Solan Larqué

Le Potager de Sainte-Hélène : Clémence et Solan Larqué, respectivement originaires de Normandie et des Pyrénées-Atlantiques, sont arrivés il y a un an à Sainte-Hélène et cultivent des légumes labellisés AB. Le jeune couple de maraîchers propose des légumes variés et frais cueillis : courgettes, petits pois, pommes de terre, carottes, concombres, salades, oignons, radis, etc.

Vivi la crêpe : Sylvie Daniel de Plouhinec vend des crêpes de blé noir et de froment ainsi que des crêpes au sucre et au chocolat à l'unité. Pour privilégier la fraicheur, toutes les crêpes sont confectionnées sur place. Et Sylvie sait s'adapter aux contraintes des gens pressés : un simple SMS ou coup de fil passé la veille ou le jour même et vos crêpes seront prêtes à l'heure voulue. Tel : 06 18 64 62 88.

Ty Producteurs : producteurs de porcs à Merlevenez et Kervignac, Patrice Le Blimeau et Sébastien Ollier ont créé en 2010 leur propre société pour vendre sans intermédiaire leur production. Ils ont pris le risque d'embaucher une équipe complète (bouchers, charcutiers, vendeuses) et le succès a été immédiat. Grâce à la qualité de leurs produits, la réputation de Ty Producteurs n'est plus à faire. Ce parfait exemple de vente directe est une véritable locomotive pour le marché de Nostang.

La Fromagerie du Blavet propose un large choix de fromages issus de différentes régions de France à des prix raisonnables. Selon vos goûts, le fromager saura vous conseiller pour combler vos papilles : fromage de chèvre de Bretagne, comté du Jura, reblochon, camembert, parmesan, tome, beaufort, etc.

Franck Pausé : originaire de Landévant, vient de rejoindre tout récemment le marché. Il propose des plats réunionnais à emporter.

Jean-François Thiébaut, courtier en travaux sur Nostang

Jean-François crée son agence de courtage en travaux sur le Sud-Ouest du département, sous l'enseigne "Assistéo Travaux". L'agence a son siège à Nostang. Il se déplace pour rencontrer les porteurs de projets de travaux et les aider à choisir les meilleurs professionnels pour réaliser leur projet de rénovation, d'extension ou d'aménagement.
"Après avoir rencontré plus de 60 entreprises reconnues, j'ai mis en place des partenariats avec celles qui présentaient les meilleurs atouts en terme de services, de savoir-faire, de réactivité et de sérieux. Mais surtout, je voulais travailler avec des entreprises à taille humaine et partageant les mêmes valeurs que moi : qualité, service, transparence et proximité."

L'activité de courtage en travaux est apparue il y a plus de 15 ans maintenant. Elle se développe grandement depuis quelques années pour répondre à une demande croissante des clients, soucieux d'éviter les mauvaises surprises et les déceptions. Dans un milieu où sous-traitance, prix cassés ou prestations bâclées sont courantes, le courtier en travaux apporte un conseil et un accompagnement objectif pour rassurer le particulier ou le professionnel dans ses choix. Avec un seul interlocuteur, le client trouve ainsi rapidement une solution de qualité cohérente avec ses attentes et obtient des devis pour tous les corps de métiers concernés par le projet. A noter que le service de courtage est sans frais et sans engagement pour le client, puisque le courtier est rémunéré par les entreprises sélectionnées par le client pour la gestion clientèle qu'il assure.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site www.assisteo-travaux.fr ou appeler directement au 06 64 36 31 26.

Jean-François Thiébaut

Christophe Bésomi, Maître Artisan

Promouvoir les titres d'Artisans et de Maîtres Artisans tel était le cœur des soirées de "l'excellence artisanale" organisées par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Morbihan. Ces titres sont de véritables atouts qui permettent aux professionnels de valoriser leur qualification et leur savoir-faire auprès de leur clientèle. 265 artisans ont ainsi été mis à l'honneur.

Christophe Bésomi

3 questions à… Christophe Bésomi, 40 ans, artisan-boulanger à Nostang et nouveau Maître Artisan mis à l'honneur lors de la soirée de "l'Excellence Artisanale" à Vannes.

Vous avez obtenu votre titre de Maître Artisan, cela signifie quoi pour vous ?

C'est une grande satisfaction personnelle. J'ai ce titre, car je suis titulaire d'un Brevet de Maîtrise et d'une bonne expérience dans mon métier. Cette formation m'a demandé beaucoup de travail, c'était un vrai challenge ! Mais c'est aussi une reconnaissance du secteur professionnel et un réel plus pour ma clientèle.

.../...

Retour en arrière sur votre carrière… comment en êtes-vous arrivé là ?

J'ai découvert la pâtisserie à 14 ans, en pré-apprentissage. Après mon CAP, j'ai travaillé 10 ans en grande et moyennes surfaces. Puis, je suis revenu à l'artisanat et j'ai poursuivi ma formation. J'ai obtenu un CAP de boulanger par VAE (validation des Acquis d'Expérience), puis, en formation continue, un Brevet de Maîtrise de pâtissier et un BTS Management des Unités Commerciales.

Et en 2011 vous décidez de créer votre entreprise...

Oui, je me suis installé à Nostang où je vis depuis 10 ans. Pour tester mon projet, j'ai créé une boulangerie-traiteur temporaire dans un camion avec four à bois ; un an après, je lance la construction d'un bâtiment qui va me permettre d'élargir mon activité et ma clientèle. Cette reconnaissance de Maître Artisan sera un plus à valoriser !

Soirées organisées avec le partenariat de MAAF Assurances, Radiance Groupe Humanis et le Crédit Mutuel de Bretagne

Source de l'article : L'ArtiMag, magazine des chambres de métiers
et de l'artisanat de Bretagne – avril 2013.

Environnement

Salon de la récup'

Le "salon de la récup'" est une manifestation organisée par la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan. Celle-ci s'inscrit dans le cadre de la semaine nationale du développement durable. La 2ème édition s'est déroulée à Nostang au mois d'avril et a connu un véritable succès avec la présence de 32 exposants.

Tout comme la récup' peut l'être, la nature des stands était très diverse : fabrication de mobilier, compost et lombricompost, associations solidaires, mais aussi recyclage de bouteilles de verre en objets du quotidien, ou encore création de bijoux et de tableaux.

En plus de ces expositions regroupant un grand nombre de savoir-faire, la journée a été ponctuée par une série d'animations et de démonstrations. Nous avons ainsi pu découvrir des recettes à préparer avec des restes, sur le stand de l'atelier cuisine "Aux goûts du jour". Les démonstrations de couture proposées par "La Petite Roberte" ont eu un véritable succès puisque le public a été très présent sur ce stand tout au long du salon. Un groupe de musique, "Les Transformateurs Acoustiques" a animé la journée au fil de ses déambulations musicales. La présence de "La Feuille d'Erable" et "Les Petits Débrouillards", grâce à leurs ateliers, a permis aux enfants d'exprimer toute leur créativité récupératrice.

La manifestation a bénéficié d'une très forte fréquentation sur le site tout au long de la journée. Cela peut, en partie, s'expliquer par le temps clair et dégagé. En effet, 2 198 entrées ont été comptabilisées. On peut donc estimer une fréquentation totale de 2 500 personnes. Ces chiffres reflètent la très bonne participation du public local. En effet, grâce à la tombola et 1 523 bulletins distribués, nous avons pu localiser la provenance des visiteurs. Ainsi, il en est ressorti que près de 95 % des personnes présentes ce jour-là, étaient morbihannaises et pas moins de 45 % résidaient sur le territoire de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan. Pour autant, le "salon de la récup'" a su attirer un public large et diversifié, à la fois curieux et content d'avoir découvert de nouvelles facettes de la récupération d'objets destinés à être jetés.

Réalisations de l'association « Idées détournées »

Voici la liste des exposants présents lors de ce salon : Lisa Dockree, La Petite Roberte, LP Design, Naturiou, Art'ébèn, Eco Lombricompost, Formes et Couleurs, Ricochets, Secours Populaire, Défis, Acte, Chantiers Nature et Patrimoine, Bookhémisphères, Retritex, La Feuille d'érable, Idées Détournées, Petits Débrouillards, Les Robins des Bennes, Les Glaneuses, Les Mains dans la Terre, Bois Flottes, Meca Mick, Arvor Compost, Bontemps François, Fouriaux Céline, La Mere Agitee, Beven, Nathalie Perrut, Les Pieds dans la Vase, De L'ombre à la Lumiere, Aux Goûts du Jour, Les Bouchons de Lorient, Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan.

La participation du Conseil Municipal enfants

Le Conseil Municipal des Enfants a participé à l'organisation du salon en accueillant, notamment, le public dès son entrée sur le site. Etaient présents : Ewen, Grégoire, Thomas, Lyam, Maxime, Loona, représentant l'école "Les Aigrettes" et Sarah, Maël, Jeanne et Maëlys, représentant l'école Sainte Anne. Ces enfants étaient encadrés par Sandrine, Elisabeth et Michel de l'équipe municipale.

La présence des enfants était répartie sous 3 créneaux horaires différents : de 10 h 15 à 12 h 30, Loona, Maël et Sarah ont participé à l'ouverture du salon ; de 13 h 30 à 15 h 30, ils ont été relayés par Ewen, Grégoire, Thomas et Lyam ; enfin ce sont Jeanne et Maëlys qui ont assuré la dernière permanence.

Les enfants avaient créé des tee-shirts avec le logo du "salon de la récup'" et différents décors avec des objets fabriqués à partir de déchets du tri sélectif (bouteilles en plastique, canettes, filets d'oranges, etc...). Les visiteurs nous distinguaient de loin, revêtus de notre tee-shirt original et beaucoup d'entre-eux nous ont demandé où les acheter.

La mission principale des enfants consistait donc à accueillir les visiteurs, en leur distribuant le programme du salon ainsi qu'un ticket qui permettait, à la fois de quantifier la fréquentation du public au salon et de participer à la tombola. Le tirage de celle-ci a été effectué à 18 h… hélas, aucun gagnant n'était domicilié sur Nostang, tant pis !

Les enfants nous ont avoué avoir eu assez froid, surtout à l'étage, mais ils étaient ravis que tout le monde ait eu l'air d'avoir apprécié leur travail. Outre leur permanence en qualité de bénévole, il ont pu profiter du salon, jouer avec le kart en bois, participer à l'atelier de cuisine, etc…

A la rencontre des gens de Nostang

Deux frères, une même passion !

En passant à la hauteur du hameau du Magouëro, vous avez peut-être eu l'occasion de découvrir les chevaux de Jean-Baptiste et Benjamin Jégousso, deux frères âgés respectivement de 29 et 21 ans, passionnés de sports équestres.

A l'âge de 7 ans, Jean-Baptiste s'est inscrit au poney club de Languidic afin de prendre des cours d'équitation. Quant à Benjamin, son petit frère, il s'est mis en selle dès l'âge de 4 ans, grâce au poney détenu par la famille. Après plusieurs années de pratiques et de nombreuses heures d'entraînement, les deux frères ont désormais atteint un certain niveau d'excellence et titillent même les professionnels de la discipline.

Jean-Baptiste

Ils pratiquent le saut d'obstacles, épreuve difficile où le cheval et son cavalier ne doivent faire qu'un. Disons que pour obtenir une harmonie parfaite, le cavalier y est pour 30 % et l'animal pour 70 %. Les chevaux qui conviennent pour cette discipline sont des équidés de type "selle français", mâles ou femelles, même si, fréquemment, ce sont les hongres (chevaux châtrés) qui sont privilégiés, à partir de leur quatrième anniversaire. Les deux frères ne montent généralement que leurs propres chevaux.
Toutefois, en ce moment, tous deux utilisent et valorisent les chevaux mis en pension dans la propriété familiale. Le propriétaire de l'un de ses chevaux a découvert et apprécié les frères Jégousso à l'occasion de leur participation à différents concours. Celui-ci a tout de suite été séduit par leurs diverses prestations. C'est donc ici un très beau signe de confiance ! Il faut savoir que le coût d'achat d'un cheval se situe entre 5 000 et 15 000 €.

Chaque jour, il faut sortir et rentrer les chevaux, leur donner à manger, les monter, nettoyer les boxes, etc… ; donc un programme quotidien d'au moins 1 heure et ½ de travail. Même si la saison des compétitions ne dure que de mars à novembre, la période de repos des animaux est au maximum de 3 semaines, notamment, pour maintenir leur bonne condition musculaire.

Afin de participer aux différents concours, il est nécessaire de s'inscrire dès le lundi, pour 1 ou 2 épreuves au cours du week-end suivant. Aussi, Jean-Baptiste et Benjamin gèrent leurs plannings en fonction de la condition physique du cheval et des résultats potentiels qui en découlent. Un concours de saut d'obstacles se déroule sur seulement 70 à 80 secondes par épreuve. Aussi, la sentence est très rapide, un peu moins lors des épreuves dites de barrages. Récemment, le cheval que montait Benjamin a été vendu par son propriétaire. Avec ce cheval, il concourait avec beaucoup d'efficacité sur des obstacles à 1,35 m. Désormais, il faut donc repartir avec un nouvel animal à valoriser. Il conviendra donc de diminuer les prétentions en reprenant le travail avec des hauteurs de 1,20 m à 1,25 m.

Benjamin

Pour les épreuves de trop et de galop, les cavaliers sont tenus de faire attention à leur poids pour ne pas pénaliser le cheval. En ce qui concerne les sauts d'obstacles, les exigences sont moins sévères. Néanmoins, nos deux frères demeurent particulièrement vigilants en la matière. En effet, plus le poids du jockey est important, plus les chevaux en font les frais au niveau de leurs articulations, notamment, à la réception après le franchissement des barrières. L'état des articulations doit donc être surveillé très régulièrement pour éviter le recours aux services du vétérinaire. A ce titre, le fait pour les animaux d'être en pâture quotidiennement, leur permet d'acquérir une meilleure résistance physique. D'autre part, Jean-Baptiste et Benjamin ont aménagé une aire d'entraînement de 65 m de long sur 35 m de large, près de la maison familiale. Ce terrain d'évolution drainant facilite des entrainements réguliers, à deux pas des boxes.

Nos deux frères vouent une véritable passion aux concours de sauts d'obstacles qui exigent pourtant beaucoup de sacrifices. Ainsi, très souvent, ils doivent refuser les sollicitations de leurs copains respectifs pour d'autres occupations plus communes au regard des jeunes de leur âge. Toutefois, Jean-Baptiste et Benjamin ne regrettent rien et espèrent encore profiter longtemps de cette passion dévorante pour les sports équestres !

Marché de Nostang

FRUITS (la Ferme Frui'terre - Nostang)
LEGUMES (Au Potager de Sainte-Hélène)
CREPES (Vivi la Crêpe - Plouhinec)
VIANDE DE PORC (Ty Producteur - Kervignac)
FROMAGES (Fromagerie du Blavet - Hennebont)

chaque **mardi de 16h à 19h**
place Eugène Le Bihan